



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 159-01

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 21 mai 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 159-01 intitulé :

➤ **Règlement concernant la division du territoire en six districts électoraux**

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Avis de motion | Le 15 avril 2024 |
| Dépôt du projet de règlement | Le 15 avril 2024 |
| Adoption du règlement | Le 21 mai 2024 |
| Avis public et entrée en vigueur | Le 22 mai 2024 |

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 22^e jour du mois de mai deux mille vingt-quatre.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière